



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Avis favorable à l'unanimité de la commission Finances du 20 février 2019

Compte rendu du rapport d'orientations budgétaires - Conseil Municipal du 1 mars 2019

INTRODUCTION

M. Le Maire cède la parole à Michel BERTHOU qui explique qu'une analyse des réalisations 2018 ainsi qu'une présentation des orientations pour l'exercice 2019 seront présentées.

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, **un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés** ainsi que sur **la structure et la gestion de la dette**.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. » Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les trois principales modifications suivantes :

- Les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune des communes de plus de 3 500 habitants.
- Le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.
- Enfin, le ROB doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Environnement général

A – LE BUDGET PRINCIPAL 2018 DE LA COMMUNE

L'évolution de l'épargne

Les dépenses de fonctionnement 2018

Les recettes de fonctionnement 2018

La situation de trésorerie

L'état de la dette

La consolidation des comptes

B – LES DONNEES POUR 2019

Dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Les participations et les subventions

Le programme d'investissement

C – LES BUDGETS ANNEXES

L'environnement Général

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2019 est bâti sur un scénario de redémarrage lent de l'activité économique avec une hypothèse de croissance en France de 1.7 % (1.7% en 2018) et une prévision d'inflation de 1.3% (1.6% en 2018).

Les valeurs locatives cadastrales seront en 2019 revalorisées de 2,2 % (1,2 % en 2018), en raison de sa nouvelle indexation sur l'inflation de n-2. Sans modifier les taux des impôts locaux, il y aura donc une augmentation mécanique de la recette fiscale.

La suppression d'un tiers supplémentaire de la taxe d'habitation se poursuit avec une compensation à l'euro près annoncée par l'Etat.

D'autre part, la contribution au redressement des finances publiques serait terminée depuis 2018. Donc, les concours financiers de l'Etat aux collectivités seront stables.

Enfin il est à noter la grande incertitude liée aux éventuelles mesures qui seront mises en place suite au grand débat national dans le cadre de la crise des « gilets jaunes ».

A – LE BUDGET PRINCIPAL 2018 DE LA COMMUNE

LE PRE - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'évolution de l'épargne :

L'épargne brute est passée de 661 K€ en 2017 à 640 K€ en 2018. Cet écart est principalement lié à la subvention pour l'office de tourisme (non payée en 2017 et doublée en 2018).

Fin 2018, l'encours de la dette est de 2 118 K€ contre 2 372 K€ en 2017.

La capacité dynamique de désendettement est de 3,31 années en 2018 contre 3,59 l'exercice précédent mais surtout 8,27 en 2016.

EVOLUTION DES RESULTATS

	2013	2014	2015	2016	2017	Pré CA 2018
L'épargne de Gestion	471 760,18	429 106,26	600 954,01	511 207,59	681 549,73	723 957,05
L'épargne brute	370 153,15	499 101,58	474 367,62	321 914,83	660 823,25	639 506 ,62
L'épargne nette	96 134,33	230 367,85	202 221,53	39 219,71	377 282,66	378 049,78

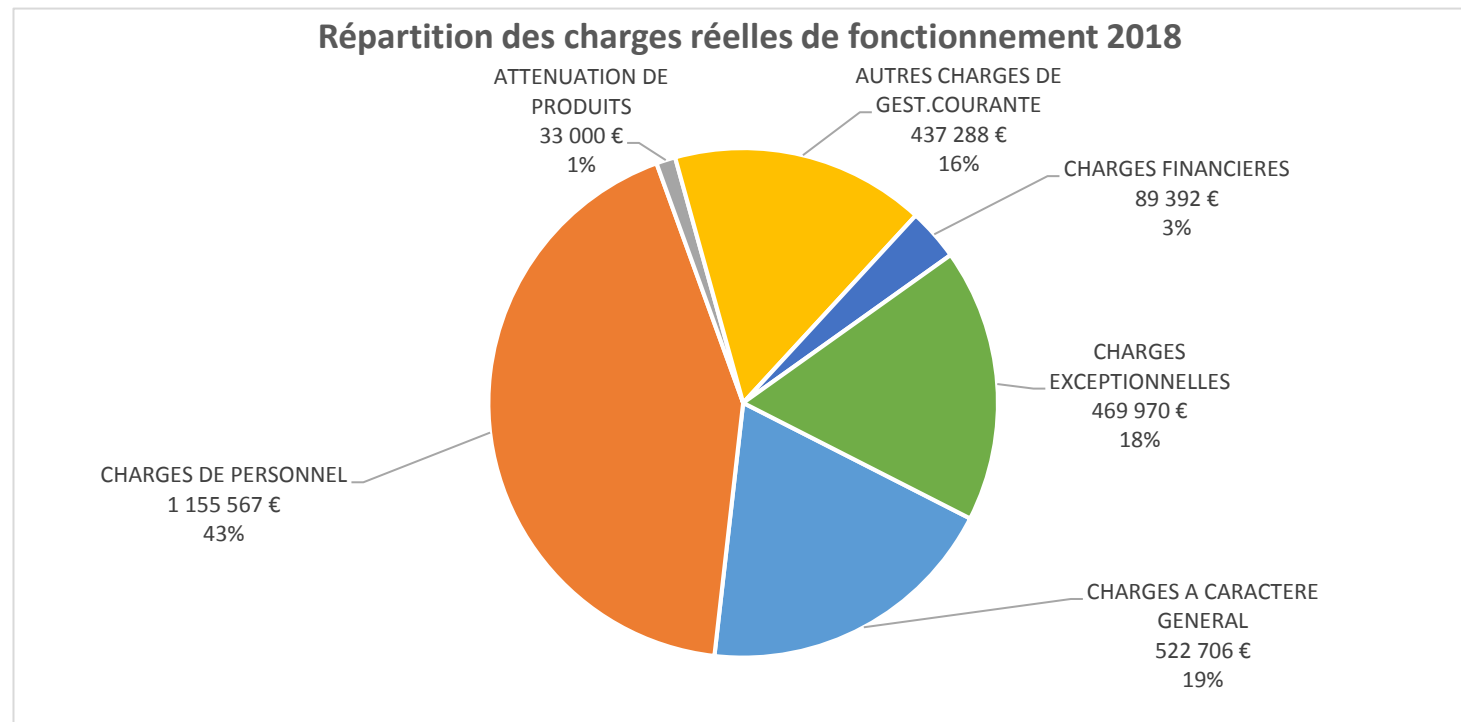
Même si comme on peut le constater, les résultats évoluaient un peu en dent de scie depuis le début du mandat, la bonne maîtrise des dépenses ainsi que le désendettement de la commune portent leurs fruits depuis 2017.

Dépenses de fonctionnement 2018 (avec les opérations d'ordre) :

2 835 740 € (le graphique ne présente que les dépenses réelles de fonctionnement)

Une fois enlevée l'écriture du transfert de compétence de l'assainissement (466 K€), on peut constater que les charges de 2018 ont baissé de 3 % à 2 370 K€ contre 2 444 K€ en 2017. Les charges à caractère général (électricité, fournitures...) sont maîtrisées avec toutefois des reports de facturation à prévoir sur 2019. Les charges de personnel ont comme attendu fortement

baissées (-100 K€). Cette baisse s'explique par la réorganisation des services et une période en sous-effectif qui sera compensée en 2019. Les charges financières (intérêts d'emprunt) sont en baisse de 10 K€. La hausse du chapitre des autres charges de gestion courante est liée au double paiement de la subvention OTSI.



M. BERTHOU précise que la part des charges de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement est en trompe l'œil du fait de la baisse conjoncturelle à l'année 2018 des frais de personnel et de l'importance des charges exceptionnelles en 2018 (466k€ pour le transfert de l'assainissement). La part des dépenses de personnel se situera donc en 2019 autour de 50% comme les années précédentes.

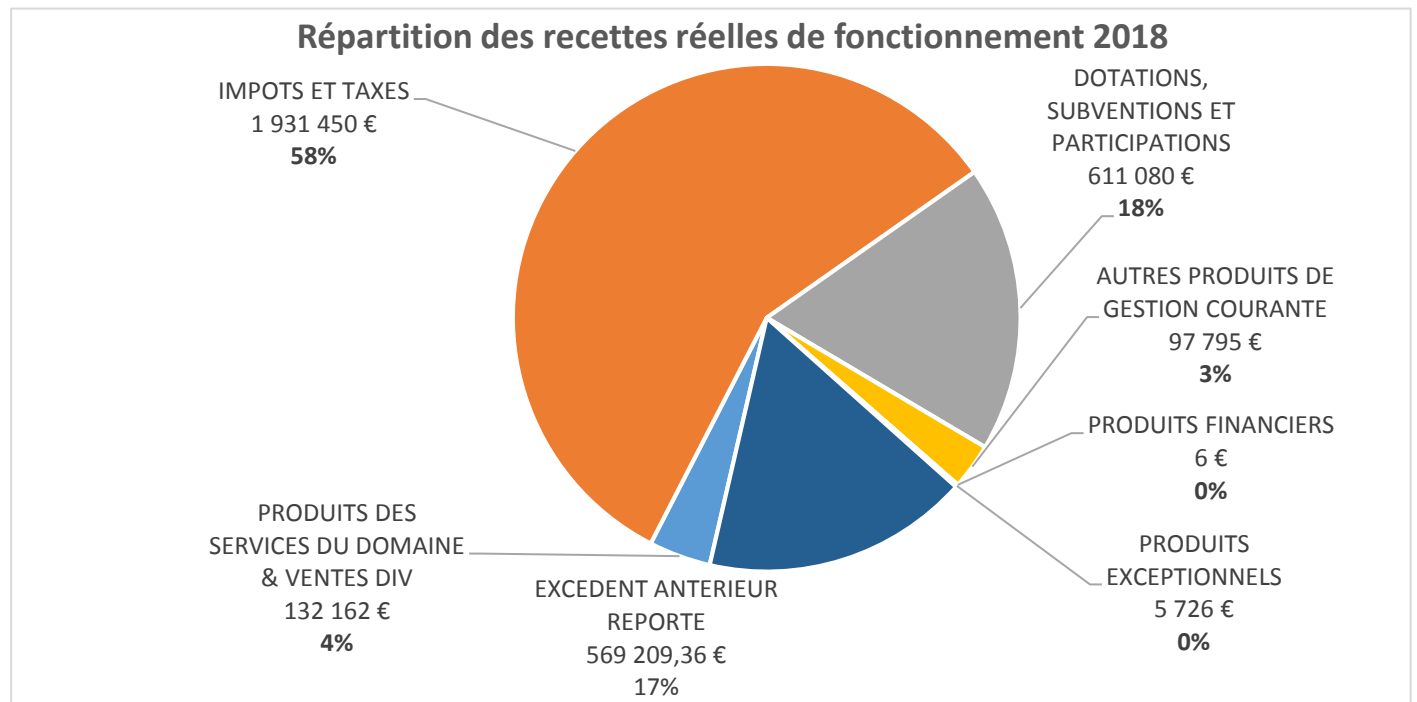
Recettes de fonctionnement 2018 (avec les opérations d'ordre) :

3 475 973 € (le graphique ne présente que les recettes réelles de fonctionnement)

Une fois écarté l'excédent du budget assainissement (466 K€), les recettes de fonctionnement sont en baisse de 2,50 % (70 K€).

Le chapitre des Impôts et taxes a diminué de 30 K€. Cette baisse s'explique par la diminution de l'attribution de compensation de CCA de plus 100 K€, atténuée par les recettes du parking du Bel-Air pour 28 k€, ainsi que de l'augmentation mécanique des impôts. Le chapitre 74,

dotations, subventions et participations a également subi une baisse de 30 K€, due à la perception en 2017 de subventions ponctuelles et que nous ne retrouvons pas en 2018. Les produits des services (recettes cimetière, terrasses...) sont en baisse de 7 K€. Les autres charges de gestion courante ont diminué de 20 K€ sous l'effet essentiellement des primes d'assurances (tempête) perçues en 2017. Les produits exceptionnels ont baissé de 70 K€ par rapport à 2017 (cession ancienne bibliothèque).



Les dépenses et recettes d'investissement 2018

La section d'investissement présentera un excédent d'environ 101 K€ après l'affectation du résultat de 2017.

Les principaux investissements réalisés (hors remboursement du capital des emprunts, opérations d'ordre et déficit antérieur reporté): **277 k €**

- Etudes (PLU, AVAP) – 7k €
- Logiciel JVS – 10k €
- Eclairages publics (SDEF) – 5k €
- Matériel roulant (balayeuse) – 20k €
- Travaux école – 24k €
- Achat du terrain SDIS – 77k €
- Travaux sur bâtiments – 51k €
- Domaine public (horodateurs...) – 46k €
- Divers (équipements...) – 37k €

Les recettes d'investissement sont composées du FCTVA pour un montant de 32 K€, de l'excédent de fonctionnement de 2017 de 591 K€, de la taxe d'aménagement de 20 K€, des fonds de concours pour 92 K€ ainsi que les participations de Névez et Riec pour l'acquisition du terrain du Centre de secours.

Au final, le compte administratif 2018 devrait présenter un excédent global de 741 K€ contre 539 K€ l'année passée et – 75k en 2014.

La situation de trésorerie

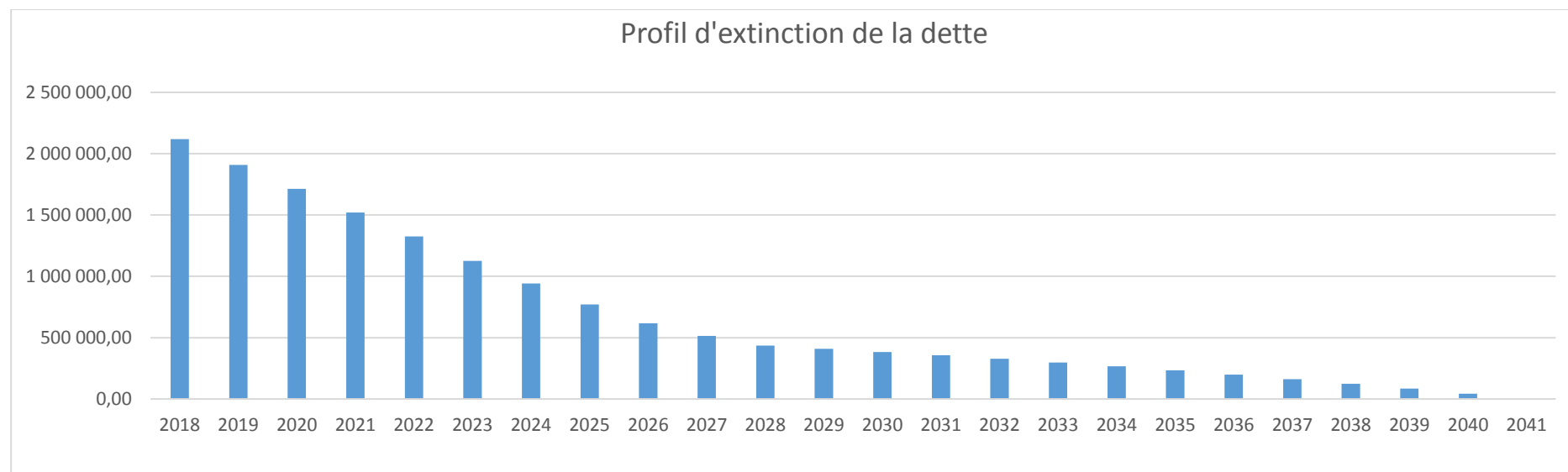
La trésorerie est l'argent sur le compte de dépôt de la commune au Trésor Public, du budget principal et des budgets annexes. La trésorerie de la commune se renouvelle vers le 20 de chaque mois avec le versement mensuel des dotations et des contributions directes. Ce versement approche les 175 K€ tous les mois.

Du fait du non recours à l'emprunt, la situation pourrait se révéler tendue lorsqu'il faut payer les salaires (105 K€) et les investissements.

Pour autant, il n'a pas été fait appel à une ligne de trésorerie et le délai global de paiement de 30 jours a été respecté.

L'état de la dette

	2014	2015	2016	2017	2018
Capital remboursé	268 734 €	272 146,09 €	282 695.12€	283 540,59€	261 456,84€
Intérêts	129 194 €	127 861,95 €	194 880.14€	96 462.86€	89 392,20€
Annuités	397 928 €	400 008,04€	477 575.26€	380 003.45€	350 849,04€
Annuité / Habitant	137€	137€	165€	131€	121€
Encours dette 31/12	2 795 837 €	2 953 223 €	2 663 400 €	2 372 192 €	2 118401,85€
Dette / Habitant	959 €	1013 €	918€	818€	730€
Epargne Brute	499 101,58 €	474 367,62 €	321 914,83 €	660 823,25 €	639 506,62€
Capacité désendettement	5.6 ans	6.23 ans	8.27 ans	3.59 ans	3,31 ans



La consolidation des comptes :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		RESULTATS
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Budget Principal	757 346,84 €	858 726,97 €	2 835 740,02 €	3 475 972,70 €	741 612,81 €
Budget du Port	23 189,55 €	91 128,52 €	17 958,73 €	19 936,02 €	69 916,26 €
Budget Lot. LOGAN	46 549,23 €	0,00 €	26 803,61 €	28 264,03 €	-45 088,81 €
Budget Lot. KERGAM	31 314,31 €	115 500,00 €	5 935,00 €	30 438,30 €	108 688,99 €
Budget MAPA	0,00 €	778,33 €	0,00 €	519,31 €	1 297,23 €
Budget Extension MAPA	99 044,44 €	58 200,31 €	51 802,95 €	107 291,64 €	14 644,56 €
RESULTAT GLOBAL DE TOUS BUDGETS CONFONDUS					891 071,04 €

La présentation agrégée des comptes (Unicité des comptes) fait apparaître le montant de la trésorerie de la commune au 31/12/2018.

B – LES DONNEES POUR 2019

Dépenses de fonctionnement

Proposition en légère hausse avec une évolution de 1.3% à 2 400 K€.

Le poste des Charges à caractère général devrait augmenter de 77 K€ pour faire face principalement à la hausse de l'énergie, des reports de facturation (14k€), au contrat des eaux pluviales avec la SAUR (21 K€), à une augmentation de l'entretien de voirie à hauteur de 28 K€ et à la signature d'un contrat avec une société d'expertise aux collectivités pour 6 K€ ainsi que le renforcement de l'entretien du gymnase communal (6 K€).

Les charges de personnel devraient augmenter d'environ 78 K€ du fait de la présence d'un effectif complet sur l'année contrairement à 2018 (DST notamment...). Le chapitre retrouvera donc en 2019 un niveau légèrement inférieur aux exercices 2016 et 2017 à 1 315 K€.

Les atténuations de produits vont, elles, augmenter de 108 K€ du fait du transfert à CCA du paiement de la subvention au SDIS, ce qui aura pour effet d'impacter négativement l'attribution de compensation.

Les autres charges de gestion courante vont au contraire baisser d'environ 200K€ (OTSI / SDIS).

Les charges financières vont voir le poids des intérêts diminuer de 11 K€ alors que les charges exceptionnelles seront allégées de 466 K€.

Recettes de fonctionnement

Proposition en légère baisse d'environ 2.2 % par rapport à 2018 (une fois fait abstraction des recettes exceptionnelles liées à l'assainissement et à l'affectation du résultat 2017 en fonctionnement) à 2 838 K€.

La promesse de l'état de compenser à l'euro près la suppression de la taxe d'habitation, de revaloriser les valeurs locatives cadastrales de 2,2 % qui aura pour effet une augmentation des recettes fiscales ainsi que le maintien des concours financiers dans le cadre du redressement des finances publiques devrait permettre d'assurer le socle principal des recettes dont le montant s'élèvera à environ 2 200 K€ (1 700 K€ impôts et 500 K€ dotations).

Les autres postes de recettes sont estimés à la baisse selon le principe de précaution.

Il en va ainsi du chapitre des atténuations de charges qui enregistre les arrêts maladie.

De même pour les revenus des immeubles car 2 logements ne sont pas loués depuis le début de l'année.

Les tarifs communaux n'ayant pas « bougés », les recettes des droits de place ainsi que du parking sont estimées en moyenne basse à hauteur respectivement de 20 et 30 K€.

Participations et Subventions

Pour les subventions aux associations, il est envisagé une hausse de l'enveloppe de 2 k€ soit 19 K€ contre 17 k€ réalisés en 2018.

Par ailleurs les versements suivants sont déjà estimés :

4 K€ à la coopérative scolaire de Nizon, 33 K€ à Pl'asso-jeunes, 5 K€ à DIWAN, 50 K€ à Saint Jo Nizon au titre de la participation aux écoles privées sous contrat d'association et 12 K€ au CCAS.

Le Programme d'investissement 2019 : (1 470 K€)

Travaux : (montants estimatifs)

PROJET INVESTISSEMENTS 2019	
Centre de secours	695 000,00 €
Jalonnement dynamique	80 000,00 €
Programme de voirie	141 700,00 €
Réseau et travaux divers	30 400,00 €
Panneaux de signalisation	10 000,00 €
Travaux bâtiments communaux	102 100,00 €
Ecole mobilier et équipement	27 700,00 €
Divers mobilier autres services	50 000,00 €
Eclairage public	109 000,00 €
Matériel technique	102 300,00 €
Aires de jeux	24 000,00 €
Etudes et logiciel	50 000,00 €
Projet acquisition de vélos électriques pour les services communaux	5 000,00 €
Divers et imprévus	42 800,00 €
	1 470 000,00 €

M. STENHOUSE qui était excusée a néanmoins souhaité faire la remarque suivante par écrit :

« On y constate un retour à l'équilibre des finances communales. Pour autant, aucun projet ambitieux n'y est envisagé : ni celui de la continuation de l'aménagement urbain de la place Julia vers le port (pourtant prévu), ni celui de l'implantation à venir de la future école moins encore ceux concernant l'aménagement de nos voiries d'entrée du centre-ville (Belle Angèle, rue Emile Bernard). A ce compte-là, il est effectivement facile de conserver des finances à l'équilibre. Est-ce à dire qu'au cours de ce mandat, la municipalité actuelle n'envisage aucun projet de taille pour le futur ?

Monsieur BERTHOU confirme qu'effectivement le mandat a permis de rétablir la capacité d'investissement future de la commune, et ce, malgré un contexte financier très difficile pour la commune

avec la baisse des dotations de l'Etat (- 200k €), l'investissement du musée (- 150k €) et une dette qu'il convenait de maîtriser.

M. BERTHOU ajoute que cette bonne maîtrise a permis, malgré tout d'investir, avec les travaux du musée donc, de la place Julia, de la caserne qui sera opérationnelle en 2020, les 2 lotissements à Kerentrech et à Nizon, la révision générale du PLU et de l'AVAP sans compter les travaux sur le domaine public et dans les bâtiments communaux. (Mairie, église, gymnase et bien d'autres...). Il précise que l'année 2019 sera notamment consacrée à une amélioration significative de la propreté et de la voirie qui nécessite également des investissements. Enfin M. BERTHOU explique que les investissements futurs se feront bien sûr, puisque le début des études concernant la nouvelle école est prévu cette année, qu'une étude concernant la rue du port sera certainement réalisée et que le réaménagement du quai à sable est prévu. M. Le Maire précise que concernant la rue du port il convient de prendre en compte l'aménagement global avec la translation du square Botrel et donc ne pas se précipiter en fin de mandat.

Il est à noter que les investissements, plus importants que les années passées, seront financés **sans recours à l'emprunt ni à une hausse de l'impôt pour les pontavenistes.**

C - Les Budgets annexes

1) Budget annexe « Lotissement LOGAN » :

Le budget présente un excédent de fonctionnement de 1 460,42 € et un déficit d'investissement de 46 549,23 € soit un résultat global négatif de **45 088,81 €**.

Pour 2019, est envisagé la 1ère tranche de travaux pour un montant de 995 K€. Travaux qui seront financés par un emprunt, le temps de l'encaissement du produit de la vente des lots.

2) Budget Annexe « Lotissement Kergam » :

Le budget 2018 présente un excédent de fonctionnement de 24 503,30 € et un excédent d'investissement de 79 185,69 € soit un résultat positif de **103 688,99 €**.

En 2019, 40 K€ de travaux sont prévus pour la viabilisation définitive (espaces verts, voirie définitive, éclairage, finitions...) qui seront financés par la vente des derniers terrains prévue à hauteur de 50 K€.

3) Budget annexe « MAPA » :

L'exercice 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 519,31 € ainsi qu'un excédent d'investissement de 778,33 € pour un résultat global de **1 297,64 €**.

Nous allons nous tourner vers la trésorerie pour en envisager la clôture.

4) Budget annexe « Extension MAPA » :

Le budget fait apparaître pour 2018, un excédent de fonctionnement de 55 488,69 € et un déficit d'investissement de 40 844,13 € pour un résultat global de **14 644,56 €**.

En 2019, outre la perception du loyer « Massé Trévidy » pour 107 291 € servant à rembourser les charges d'emprunt, il pourra être provisionné 5 K€ pour d'éventuels travaux.

5) Budget annexe « Port » :

L'exercice 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **1 977,29 €**.

La section d'investissement dégage quant à elle, un excédent de **67 938,97 €**.

Pour 2019, la commune envisage des dépenses de fonctionnement à hauteur de 22K€ et d'investissement à hauteur de 20k€.